

# AG VIVRE EN BORD DE BAIE DU 22 NOVEMBRE 2019

## Rapport moral et d'activités

### Rappel des missions confiées par l'AG du 23/11/2018

- Entreprendre des démarches pour l'entretien des digues (GEMAPI) auprès des municipalités et pour le rachat éventuel des digues privées,
- Faire poser des chicanes sur le GR34, interdit aux chevaux et aux vélos,
- Suivre l'avancement du procès et de l'aide juridictionnelle.

### Avant d'aborder ces points, 2 informations

#### L'association

Elle compte 40 adhérents à jour de cotisation et 1 membre d'honneur. 6 nouveaux adhérents en 2019. 3 personnes n'ont pas ré adhéré.

#### Demande de révision des taxes foncières et d'habitation

Cette démarche personnelle a été entreprise par Alain Helbert et Sylvain Lelièvre. L'audience au TA de Rennes aura lieu le 4/12/2019.

#### Suivi du procès

Courrier reçu le 4/4/2019 pour nous dire que l'audience devrait se tenir au 2ème semestre 2019.

Lettre recommandée en date du 24/10/2019 pour nous communiquer une ordonnance de clôture immédiate.

#### Aide juridictionnelle

Le 21/12/2018 décision de l'AJ de nous affecter un nouvel avocat, Me Pennec de St-Brieuc.

Le 29/1/2019 Me Pennec va nous écrire pour nous dire qu'il ne peut pas agir dans notre dossier, il faudra avec cette lettre recontacter l'aide juridictionnelle.

Le 1/2/2019 courrier envoyé au BAJ pour demander un nouvel avocat.

Courrier reçu le 5/4/2019 nous demandant de laisser à M. Demay toute latitude pour nous défendre.

Le 19/4 courriel reçu du Bâtonnier au sujet de notre demande d'avocat pour connaître l'initiative de cette demande (nous ou le TA).

Le 25/4 envoi d'une réponse au bâtonnier : c'est l'asso. qui a fait la demande d'aide juridictionnelle à son initiative.

Le 2/5 le bâtonnier répond qu'il ne nous donnera pas d'avocat ! (vous vouliez une plume servile...).

Le 6/6/2019 courrier au BAJ pour dire que nous n'acceptons pas la décision injuste du bâtonnier.

### **Pose des chicanes**

La pose de chicanes a été réalisée début janvier 2019. Nous avons ensuite exprimé par de nombreux courriels et un courrier nos réserves sur l'installation : manque de visibilité de l'interdiction aux vélos, dégradation de la chicane côté "trou à Moreau".

Dernière réponse le 17/1 pour nous dire qu'il réfléchissait à la dépose d'une main courante en cas de nouvelles incivilités et que la police municipale était avertie.

Bilan : plus de chevaux, moins de vélos.

### **Entretien des digues**

**14/1 réunion Gemapi en mairie d'Hillion** (M. Le Maire, M. Bidault SBAA, M. David Gemapi)

Présentation de la mise en place de la Gemapi devant le conseil municipal et le CA de VBB

- L'étude de dangers qui doit s'achever fin 2019 et définir ce qui sera fait comme arbitrage entre ambitions et moyens.
- La taxe Gemapi qui concerne les habitants des 32 communes de l'agglomération
- Les digues privées et d'une manière générale les responsabilités
- le bras bouché du Saint-Jean et l'envasement du fond de baie

**25/3 réunion en mairie avec M. le Maire et Serge Hamon** pour demander un retour des digues privées dans le domaine public.

- demande pour lancer la procédure concernant les digues privées
- nouvelle demande pour la réunion de quartier PCS : réponse avant l'été 2019 !

**9/5 réunion en mairie d'Hillion** avec M. le Maire et les services techniques de SBAA ( M. David et M. Carpier). Les propriétaires des digues privées sont invités, beaucoup ne sont propriétaires que d'un terrain non bâti, 13/28 sont présents.

- présentation de la Gemapi
- responsabilité et servitudes des propriétaires de digues privées
- l'étude de dangers se terminera à l'automne 2020
- plusieurs propriétaires souhaitent conserver la propriété de leur digue
- seule l'agglomération a la compétence pour acheter ces digues
- M. le Maire organisera des rencontres individuelles avec les propriétaires
- Nombreuses interventions concernant les inondations

**3/7 réunion en mairie d'Yffiniac** avec les maires de Languoux et d'Yffiniac et les services techniques de SBAA

### **Réunions de CA**

Le CA s'est réuni cette année 3 fois (25/1, 28/5, 18/10).